

Affaires courantes

Les députés auraient peut-être intérêt à réfléchir au problème et à le régler.

Entre-temps, étant donné le cas dont nous sommes saisis, la question soulevée par le député et le fait que le Règlement a été enfreint et que les sentiments des députés et des pétitionnaires qui se sont adressés à eux ont été froissés, il convient, du moins pour l'instant, de demander au secrétaire parlementaire de faire rapport à la Chambre dès demain afin de voir s'il peut au moins fournir une explication. Cette solution peut ne pas entièrement satisfaire le député, ou les députés, mais j'aimerais que les choses, du moins pour aujourd'hui, en restent là.

• (1510)

HOCKEY CANADA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: J'ai une décision à rendre. Le lundi 1^{er} février 1993, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a soulevé une question de privilège au sujet d'une question posée au moment de la période des questions, le 11 décembre 1992. Puisque c'était alors la dernière période de question à avoir lieu avant l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noël, l'honorable député de Cap-Breton—Richmond—Est a soulevé la question à la première occasion possible. Je désire le remercier lui et le solliciteur général de leurs interventions à ce sujet.

Dans son exposé de lundi dernier, le leader de l'opposition à la Chambre a mentionné que le 11 décembre 1992, il avait posé une question au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur par laquelle il demandait au gouvernement de fournir les états financiers complets de Hockey Canada depuis sa création. La ministre de la Justice d'alors a répondu au nom de son collègue le solliciteur général que:

«Cette question faisait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui fait que le gouvernement du Canada ne communiquera aucun renseignement tant que la GRC n'aura pas terminé son enquête.»

Plus tard, le 17 décembre 1992, M. Ian Macdonald, président du conseil d'administration de Hockey Canada a émis un communiqué de presse par lequel il affirmait que les registres financiers de Hockey Canada ne faisaient l'objet d'aucune enquête de la GRC. C'est à cause de cette contradiction dans les faits que l'honorable député de Cap-Breton—Richmond—Est a soulevé la question de privilège.

[Français]

La situation a été éclaircie quand le solliciteur général, en réponse à la question de privilège, a affirmé qu'en réalité c'était l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey qui faisait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada et non Hockey Canada qui collabore avec la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre de cet examen. En l'absence du solliciteur général, le ministre de la Justice d'alors avait pris la question en délibéré au sujet d'une situation dont les faits n'étaient pas absolument clairs à l'époque. Puisque le solliciteur général a maintenant clarifié la situation, il est évident qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges de la Chambre et qu'il ne s'agit pas d'un cas d'outrage.

[Traduction]

Je remercie l'honorable député de Cap-Breton—Richmond—Est d'avoir soulevé cette question et le solliciteur général d'avoir clarifié la situation.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 43 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Jean-Guy Hudon (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom du révérend Douglas E.W. Lennox, pasteur de l'Église presbytérienne de St. Andrews, à Huntingdon et à Athelstan, de présenter trois pétitions qui proviennent surtout des municipalités de Dundee dans mon comté, Huntingdon, Athelstan et Saint-Anicet, et qui ont trait à la violence faite aux enfants et aux femmes.

Ces pétitions portent la signature d'un certain nombre de pétitionnaires, et je voudrais remercier le pasteur pour son travail laborieux dans cette cause, et lui dire plus spécifiquement que souvent on critique les journaux et les médias concernant la propagation de cette violence. Je dois vous dire que c'est grâce à eux qu'on en connaît davantage dans ce domaine.